

## « Hautes Garrigues du Montpelliérais »

Mars 2013

### Lettre d'information sur l'élaboration du Docob de la ZPS n°9112004

EDITO

On mesure à travers l'adoption à l'unanimité des diagnostics écologique et socio-économique du site Natura 2000 des «Hautes Garrigues du Montpelliérais», le 17 décembre 2012, à quel point les mentalités ont évolué sur ce type de procédure.

Naguère perçue comme un ensemble de contraintes destinées à mettre des territoires sous cloche ou à sanctuariser des espaces au statut de musée dormant, cette démarche est en effet devenue un exercice volontariste et partenarial de réflexion et de travail sur le devenir de nos territoires. Et aujourd'hui, tous les acteurs locaux, les agriculteurs, les chasseurs, les sylviculteurs, les opérateurs d'activités de pleine nature travaillent ensemble sous la houlette d'élus locaux particulièrement motivés pour protéger et valoriser notre environnement, tout en le faisant découvrir à nos visiteurs. Qu'il s'agisse des habitats ou, comme pour les garrigues du Montpelliérais, des oiseaux, il est aujourd'hui essentiel de considérer leur maintien et leur développement comme un acte positif au service de tous.

C'est en effet un patrimoine commun que chacun d'entre nous a la responsabilité de transmettre aux générations futures, à un moment particulièrement important de son évolution. Parmi les objectifs poursuivis, le maintien d'une agriculture durable est sans contexte le plus important au regard de la fermeture des milieux et de ses conséquences négatives sur l'écosystème. Et désormais, l'Europe et l'État l'ont bien compris et conditionnent une part importante de leur financement à ces activités, à travers la signature de conventions avec les professionnels.

Il s'agit donc pour nous tous d'un cercle particulièrement vertueux, et il y a lieu de remercier et de féliciter tous ceux qui rendent possible la réalisation de tels objectifs.

**Philippe Doutremepuich**  
Président du Comité de pilotage

**Natura 2000, c'est** un programme mis en place par l'Union européenne pour protéger des espèces remarquables à l'échelle de l'Europe. Il repose sur deux directives (« Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ») et tient compte des activités existantes et de leurs exigences.

Les **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** sont des sites Natura 2000 qui dépendent de la directive « Oiseaux ».

**Natura 2000 en France** repose sur la concertation. Pour chaque site, un comité de pilotage (le Copil) est désigné par arrêté préfectoral pour mettre en place le document de gestion du site : le document d'objectifs (Docob).

**Le Copil est composé** d'élus, de représentants des usagers (agriculteurs, chasseurs, sportifs...), des associations de protection de l'environnement, des établissements publics... Des groupes de travail, composés de toutes personnes souhaitant participer activement à Natura 2000 se réunissent régulièrement.

**Le Docob intègre** une analyse de l'existant du site (appelé le diagnostic initial), les enjeux et objectifs de conservation et, enfin, le plan d'actions qui est établi pour 5 ans.

**Natura 2000 dans l'Hérault**, c'est 53 sites sur 2 833 hectares terrestres et 1 029 hectares marins, soit plus de 30 % du département.

Dans le Nord-Est de l'Hérault, les sites Natura 2000 sont voisins et, parfois, se superposent.

# LES HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS

## Quelques chiffres

**45 000 hectares**

**1<sup>er</sup> site** Natura 2000 de l'Hérault en superficie

**37 communes** concernées

**31 338 habitants** en 2008

**20 espèces nicheuses** inscrites <sup>(1)</sup>

**11 espèces non nicheuses** et inscrites <sup>(1)</sup>

**8 espèces patrimoniales** non inscrites <sup>(1)</sup>

**18 espèces de rapaces** remarquables

**33 424 hectares** en surface boisée

**126 exploitations agricoles**

**34 associations de chasse**

<sup>(1)</sup> à la directive «oiseaux»

## Où se trouvent les espèces remarquables ?

**En falaise :** l'Aigle royal, le Grand-duc d'Europe, le Crave à bec rouge ...  
Séranne, Gorges de l'Hérault, Pic Saint-Loup...

**En plaine :** la Fauvette pitchou, le Pipit rousseline, l'Œdicnème criard, le Busard cendré...

Bassin de Londres, plaine viticole de Buzignargues...

**En bord de cours d'eau :** le Martin pêcheur d'Europe, le Milan noir...  
Fleuve Hérault, Buèges...

**Sur les versants boisés :** le Circaète-Jean-le-Blanc, le Vautour moine...  
Monts de Saint-Guilhem...



Aigle de Bonelli



Grand duc d'Europe



Aigle royal



Alouette lulu



Outarde canepetière



Martin pêcheur d'Europe



Crave à bec rouge

## Où se situe le site Natura 2000 ?

**Les Hautes Garrigues du Montpelliérais** se répartissent sur les contreforts du Larzac, la Séranne, les Gorges de l'Hérault, la plaine de Londres, le Pic Saint-Loup, l'Hortus, la plaine viticole nord-montpelliéraine...

### 37 communes concernées :

Aniane, Arboras, Argelliers, Assas, Brissac, Buzignargues, Causse-de-la-Selle, Cazevieille, Ferrières-les-Verreries, Fontanès, Galargues, Garrigues, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Mas-de-Londres, Montaud, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Pégairolles-de-Buèges, Puéchabon, Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Bauzille-de-Montmel, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Privat, Teyran, Vacquières, Valflaunès, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort.

Le site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais dans le département de l'Hérault



## Dates clés du site «Hautes Garrigues du Montpelliérais»

### 2003

- 29 octobre : arrêté ministériel de désignation du site.

### 2011

- 31 janvier : arrêté préfectoral de désignation du Copil.
- 11 avril : Copil n°1, désignation du président et de l'opérateur.
- 21 novembre : Copil n°2, examen du cahier des charges.

### 2012

- 30 janvier : lancement du diagnostic écologique.
- 17 avril, 4 juillet et 28 août : réunions activités de chasse.
- 15 octobre : groupe de travail activités de pleine nature.
- 17 décembre : Copil n°3, validation du diagnostic initial.

### A venir 2013 :

*Réunions des 4 groupes de travail :*  
agriculture, chasse, activités de pleine nature et forêt.

*Copil n°4 :* validation des objectifs du site.

*Copil n°5 :* validation du Docob.

## QUI FAIT QUOI ?

Lors de la première réunion du Copil, la **Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup** a été désignée opérateur du site. Elle a la charge de l'élaboration du Docob. Après appel d'offre, c'est l'association La Salsepareille et le bureau d'étude Cercis qui ont été choisis pour réaliser le diagnostic écologique du site.

Le diagnostic socio-économique a été conduit par l'opérateur, la **Fédération régionale des chasseurs, la Chambre d'agriculture et le Centre régional de la propriété forestière**.

**Les services de l'Etat** (Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault et Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du Logement du Languedoc-Roussillon) participent à l'élaboration du Docob.

## QUI PARTICIPE ? QUI PEUT PARTICIPER ?

Les membres du Copil sont désignés par le Préfet.

Les groupes de travail sont composés de toutes personnes qui souhaitent s'impliquer dans la démarche et qui pensent être utiles à l'élaboration du Docob ; pour participer aux groupes de travail du site Natura 2000 «Hautes Garrigues du Montpelliérais», il suffit de s'inscrire auprès de l'opérateur.

## QUI EN BÉNÉFICIERA ?

Lorsque le Docob sera validé par le Copil et approuvé par le Préfet, des contrats Natura 2000, rémunérés, seront signés avec des agriculteurs, des chasseurs ou encore des propriétaires forestiers. Des actions de communication et une charte Natura 2000 de bonnes pratiques seront aussi proposées.

Cette phase d'animation concernera toutes personnes sensibles au territoire des «Hautes Garrigues du Montpelliérais» et souhaitant participer activement à la démarche Natura 2000.

## CONTACT

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup - Hôtel de la Communauté  
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières. Tél : 04 67 55 17 00  
<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr> - [natura2000.hautesgarrigues@ccgpsl.fr](mailto:natura2000.hautesgarrigues@ccgpsl.fr)